

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01722

Numéro SIREN : 438 958 993

Nom ou dénomination : TOULOUSE FOOTBALL CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/013785

**Société TOULOUSE FOOTBALL CLUB**

SAS au capital de 5.407.889,76 €

Siège social : Allée Gabriel Biénès

Stadium de Toulouse

31400 TOULOUSE

438 958 993 RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 22 JUIN 2023**

Le Vingt-Deux Juin Deux Mille Vingt-Trois, à Quinze Heures, les associés de la société TOULOUSE FOOTBALL CLUB se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration.

L'assemblée générale se tient par visioconférence, étant précisé que le procédé utilisé permet l'identification et la participation de chaque associé, conformément aux règles applicables en la matière.

Les associés acceptent unanimement de se réunir sans délai en application des dispositions statutaires prévues à cet effet.

**Monsieur Damien COMOLLI** préside la séance en qualité de représentant de la société DCO CONSEILS, Président du Conseil d'administration.

Le secrétariat de l'assemblée est tenu par **Monsieur Olivier JAUBERT**.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 100 % des actions.

Le Président constate que le quorum prévu par les dispositions statutaires est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les représentants du Comité social et économique de la Société, Messieurs Jean-Philippe DELPECH et Aurélien DUBEARN, régulièrement convoqués, sont absents.

La société MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est également absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;

- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions.

Puis, le Président déclare que les documents susvisés, ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte démission de M. Alec SCHEINER,
- Prise d'acte démission de M. Isaac HALYARD,
- Prise d'acte démission de M. Niraj SHAH,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION – PRISE D'ACTE DEMISSION M. ALEC SCHEINER**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Alec SCHEINER de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 juin 2023.

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Alec SCHEINER n'est pas remplacé.

***Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION – PRISE D'ACTE DEMISSION DE M. ISAAC HALYARD**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Isaac HALYARD de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 juin 2023.

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Isaac HALYARD n'est pas remplacé.

***Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION – PRISE D’ACTE DEMISSION DE M. NIRAJ SHAH**

L’assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d’administration, prend acte de la démission de Monsieur Niraj SHAH de ses fonctions d’administrateur avec effet au 22 juin 2023.

L’assemblée générale prend acte que Monsieur Niraj SHAH n’est pas remplacé.

***Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l’unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D’ACCOMPLIR LES FORMALITES**

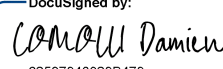
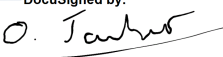


L’assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait des présentes à l’effet d’accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l’unanimité.***

\*\*\*

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

<p><b>Le Président</b>  <b>La société DCO CONSEILS</b>  Représentée par M. Damien COMOLLI</p>	<p>DocuSigned by:    62537940829B479...</p>
<p><b>Le Secrétaire</b>  Monsieur Olivier JAUBERT</p>	<p>DocuSigned by:    0881C4BCAE514F5...</p>
<p><b>Premier Scrutateur</b>  <b>La société FootballCo BV</b>  Représentée par Mr Alec SCHEINER</p>	<p>DocuSigned by:    C7AB2E3FB9534FB...</p>
<p><b>Second Scrutateur</b>  <b>La société TOULOUSE LOISIRS</b>  Représentée par M. Olivier SADRAN</p>	<p>DocuSigned by:    FCB5063BE9AB40A...</p>